



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/001/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE LA SEPTIEME (7^{EME}) SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- Vu le Rapport du Comité Technique des Experts réuni les 27 et 28 juillet2021 à Nouakchott en Mauritanie,
- VU le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 29 juillet 2021.

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

<u>Article unique</u>: le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte tenue le 29 juillet 2021 à Nouakchott en Mauritanie est adopté.

Nouakchott le, 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres, La Présidente

SE. Madame Marieme BEKAYE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Mauritanie

nement at du Da



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/002/CM/APGMV/NKTT

PORTANT APPROBATION DU RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2019, DU BUDGET ET DU PROGRAMME D'ACTIVITES TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2020 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'APGMV.

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU l'exposé du Secrétaire exécutif sur les raisons du retard de soumission des documents,
- **TENANT COMPTE** de la situation sanitaire exceptionnelle de COVID-19 depuis 2020 qui n'a pas permis la tenue de session du Conseil des ministres
- SE REFERANT aux dispositions de l'article 39 du Règlement Intérieur en vigueur de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

<u>Article unique</u>: Approuve le Rapport d'exécution budgétaire de l'exercice 2019, ainsi que le budget et le Programme d'Activités Technique 2020.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente





BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/003/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE ET DU RAPPORT D'ACTIVITES TECHNIQUE 2020 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article premier: Approuve le Rapport d'exécution budgétaire de l'exercice 2020,

<u>Article 2</u>. Adopte le Rapport d'activités Technique de l'exercice 2020 sous réserve de la prise en compte des observations formulées dans le Rapport final du Conseil des Ministres.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Le Ministre

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente





BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

1	REGI	FMFNT	N°	2021	/OOA/CM	/ADGA	MV/NKTT
	RELI	-CWEIKI	134	/ / / /	/ L / L / C / L . / W	V AP (1/1	<i>/</i> IV / IVI / I

PORTANT EXAMEN ET ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES TECHNIQUE ET DE BUDGET DE L'EXERCICE N+1

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Règlement Intérieur et le Statut du Personnel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte adoptés le 03 mars 2021 à N'Djamena, République du Tchad par le Conseil des Ministres,
- **SE REFERANT** au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

- <u>Article premier</u>: demande au Secrétariat Exécutif de soumettre au Conseil des Ministres les projets de Programmes d'Activités Technique et de Budget de l'année budgétaire N+1 au plus tard fin Novembre de l'année en cours,
- <u>Article 2</u>. s'engage à tenir une session extraordinaire en virtuel avant le 31 décembre de l'année en cours pour procéder à l'examen et l'adoption du Programme et du Budget de l'année n+1.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/005/CM/APGMV/NKTT

PORTANT APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- **SE REFERANT** au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet 2021 à Nouakchott en Mauritanie
- APRES AVOIR ENTENDU le Rapport du Commissaire aux Comptes (CAC) sur les Comptes et Etats financiers de l'APGMV de l'exercice 2018,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

<u>Article premier</u>: Approuve les Etats financiers de l'Exercice 2018 de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

Article 2 : Donne quitus au Secrétaire Exécutif pour sa gestion 2018.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente





PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL PAGGW

الوكالة الافريقية للسور الأخضر الكبير

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/006/CM/APGMV/NKTT

PORTANT RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES (CAC) DE L'AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

- 1
- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- VU le Règlement Intérieur et le Statut du Personnel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte adoptés le 03 mars 2021 à N'Djamena, République du Tchad par le Conseil des Ministres,
- **SE REFERANT** au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet 2021 à Nouakchott en Mauritanie

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

<u>Article premier</u>: Constate l'expiration du mandat du Cabinet BA Samba Diom (BSD), chargé du commissariat aux comptes (CAC) de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte et en prend acte,

<u>Article 2</u>: Demande au Secrétariat Exécutif de procéder à la sélection et recrutement d'un nouveau CAC, dans le Respect des procédures en vigueur à l'Agence.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente





BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/007/CM/APGMV/NKTT

PORTANT APUREMENT DES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET PAIEMENT A DATE ECHUE DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE PAR LES ETATS MEMBRES

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Règlement Intérieur et le Statut du Personnel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte adoptés le 03 mars 2021 à N'Djamena, République du Tchad par le Conseil des Ministres,
- SE REFERANT au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet 2021 à Nouakchott en Mauritanie,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

<u>Article premier</u>: constate l'importance des arriérés dus par les Etats au titre des contributions statutaires au budget de fonctionnement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

<u>Article 2</u>. demande aux Etats d'apurer leurs arriérés et de veiller au paiement régulier et à date échue de la contribution statutaire annuelle.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente

SE. Madame Marieme BEKAYE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Mauritanie ./



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/008/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES DECENNAL 2021-2030 DE L'INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- **SE REFERANT** au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet 2021 à Nouakchott en Mauritanie,
- **TENANT COMPTE** de l'état de mise en œuvre de la Grande Muraille et de la nécessité d'accélérer les réalisations.

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

- <u>Article premier</u>: Adopte le Plan d'Investissements Prioritaires Décennal (PIPD) 2021-2030 de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte sous réserve de la prise en compte des observations formulées dans le Rapport final du Conseil.
- <u>Article 2</u>. Demande au Secrétariat Exécutif de veiller à la mise en œuvre correcte, l'évaluation des activités à mi-parcours et l'actualisation du Plan d'Investissements Prioritaires Décennal en fin du cycle quinquennal.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente

SE. Madame Marieme BEKAYE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Mauritanie

1

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/009/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU PROGRAMME SPECIAL D'ACTIVITES TECHNIQUE ET DU BUDGET 2021

DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie

VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

SE REFERANT au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie.

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

<u>Article premier</u>: Adopte le Programme Spécial d'Activités Technique (PSAT) 2021 et approuve le budget de l'exercice 2021,

Article 2. Demande au Secrétariat Exécutif de veiller à leur exécution correcte.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente

SE. Madame Marieme BEKAYE, Ministre de l'Environnement

et du Développement Durable de Mauritanie



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/10/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DU PROJET DE FEUILLE DE ROUTE 2021-2023 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.



- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.
- SE REFERANT au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie
- **TENANT COMPTE** du Plan d'investissements prioritaires décennal 2021-2030 adopté le 29 juillet 2021 par Règlement N° 2021/009/CM/APGMV/NKTT,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

<u>Article unique</u>: Approuve le projet de Feuille de Route 2021 - 2023 présenté par le Secrétariat exécutif et décide de le soumettre à la Haute Attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur 4^{ème} Session ordinaire.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres.

La Présidente

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/011/CM/APGMV/NKTT

PORTANT PROJET DE REVISION DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU SECRETARIAT EXECUTIF DE L'AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- **SE REFERANT** au Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie,
- **TENANT COMPTE** du Plan d'investissements prioritaires décennal 2021-2030 adopté le 29 juillet 2021 par Règlement N° 2021/004/CM/APGMV/NKTT,
- CONSCIENT DE LA NECESSITE de renforcer les capacités techniques du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour améliorer la coordination et le suivi des programmes et projets ainsi que la mobilisation des financements innovants

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT:

- Article Premier: Note la pertinence et la nécessité d'entreprendre le renforcement de capacités de l'Agence Panafricaine et des structures nationales de la Grande Muraille Verte en modifiant l'organigramme actuel adopté depuis 2011 pour l'adapter au contexte actuel d'accélération de la mise en œuvre du Plan d'investissements prioritaires décennal (PIPD) 2021-2030.
- <u>Article 2</u>. Demande cependant, au Secrétaire exécutif de réaliser dans les meilleurs délais l'Audit organisationnel et technique de l'Agence avant d'envisager la révision de l'organigramme lors de la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente

الوزيــر Le Ministre



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/012/CM/APGMV/NKTT

PORTANT AUTORISATION DANS LE CALCUL DES SALAIRES ET EMOLUMENTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE DE L'ACTUALISATION DU TAUX DE PARITE DOLLAR AMERICAIN /FCFA A 540 FCAF

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{eme}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie.
- SE REFERANT aux dispositions des articles 34, 54 et 60 du Statut du Personnel en vigueur de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte portant sur la révision du traitement salarial du personnel,
- CONSCIENT de l'urgence de renforcer l'expertise de haut niveau du Secrétariat Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, pour accélérer la mise en œuvre optimale de la Grande Muraille Verte,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

- Article Premier: Autorise le calcul des salaires et émoluments du Personnel de l'Agence sur la base de la parité d'un (1) dollar américain pour 540 FCFA, en attendant la révision de la grille de rémunération salariale.
- Article 2.Demande au Secrétaire Exécutif de mettre en œuvre la présente disposition et de procéder à l'harmonisation nécessaire dans le Manuel des Procédures administratives, comptables et financières en vigueur.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente

Le Ministre



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/013/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DE LA NOTE D'ORIENTATION ET ORGANISATION DE LA PREMIERE EDITION DU FORUM ECONOMIQUE SUR LES PRODUITS DE LA GRANDE MUARILLE VERTE;

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie ,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

- <u>Article Premier</u>: Adopte la note d'orientation élaborée sur le Forum Economique sur les produits de la Grande Muraille Verte (FOREP),
- <u>Article 2</u>. Salue la pertinence du FOREP pour la mobilisation du secteur privé local dans la valorisation des importantes opportunités d'affaires de la GMV et demande au Secrétaire exécutif de s'atteler à l'organisation de la première Edition du FOREP.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente

الوريــر Le Ministre_

SE. Madame Marieme BEKAYE, Ministre de Environnement et du Développement Durable de Mauritanient et du Développement Durable de Mauritanient et de la company de la compan

.1

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/014/CM/APGMV/NKTT

PORTANT FIXATION DE L'AGE LIMITE DE DEPART A LA RETRAITE DU PERSONNEL PERMANENT DE L'AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV) ET REVISION DE L'ARTICLE 68 DU STATUT DU PERSONNEL DE L'APGMV

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie,
- SE REFERANT aux dispositions de l'article 68 du Statut du personnel du Statut du Personnel en vigueur de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte,
- **TENANT COMPTE** de la nécessité de préciser et d'aligner l'âge de la retraite du personnel de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

- <u>Article Premier</u>: Fixe l'âge limite de départ à la retraite à soixante cinq (65) ans pour le personnel de la catégorie II, des fonctionnaires professionnels et à soixante deux (62) ans pour la Catégorie III, des fonctionnaires des Services généraux et fonctionnaires auxiliaires.
- Article 2. L'article 68 du Statut du personnel en vigueur de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte relatif à l'activité est ainsi révisé: L'activité est la position du fonctionnaire qui exerce les fonctions afférentes à l'emploi qui lui a été attribué et conformément au besoin de l'Agence. Durant la période d'activité, l'âge limite de départ à la retraite est fixé à soixante cinq (65) ans pour le personnel de la catégorie II, relative aux fonctionnaires professionnels et soixante deux (62) ans pour la Catégorie III, relative aux fonctionnaires des Services généraux et fonctionnaires auxiliaires. Le fonctionnaire peut, pour les besoins du fonctionnement, faire l'objet de mutation, ou placé en position de mission, détachement, disponibilité, d'intérim ou en congés.
- <u>Article 3</u>. Demande au Secrétaire Exécutif de mettre en vigueur les dispositions de l'article 68 révisé et de procéder à l'harmonisation nécessaire dans le Manuel des Procédures administratives, comptables et financières en vigueur.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Onnement et du De

Pour le Conseil des Ministres, La Présidente

SE. Madame Marieme BEKAYE, Ministre de l'Environnement

et du Développement Durable de Mauritanie



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/015/CM/APGMV/NKTT

PORTANT DESIGNATION DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA POUR ACCUEILLIR LA HUITIEME (8^{EME}) SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie,
- VU la candidature de la République Fédérale de Nigeria à l'organisation de la 8^{eme} Session ordinaire du Conseil des Ministres,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

- <u>Article premier</u>: Approuve la candidature de la République Fédérale du Nigéria pour abriter la huitième (8^{ème}) Session Ordinaire du Conseil des Ministres prévue dans le courant du 1^{er} trimestre de 2022 ;
- <u>Article 2</u>: Demande au Secrétariat Exécutif de se mettre en relation avec la République Fédérale du Nigéria pour assurer l'organisation de ladite Session.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente

SE. Madame Marieme BEKAYE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Mauritanie et du Développement Durable de Mauritanie et du Développement Durable de Mauritanie et du Développement Durable de Mauritanie



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/016/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION ET OPERATIONNALISATION DE LA BANQUE GMV CARBONE (BGMV) ET DU FONDS D'ADAPTATION ET DE RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (FARCDEL)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte. signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le VU 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie,
- TENANT COMPTE de la nécessité de doter l'initiative GMV de mécanisme financier alimenté par des ressources financières propres durables à travers des instruments financiers innovants.

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

- Article premier: Apprécie favorablement l'élaboration et la pertinence des instruments financiers soumis, la Banque GMV Carbone (BGMVC) et le Fonds d'Adaptation et de Résilience au changement climatique et de Développement Economique Local (FARCDEL),
- Article 2. Demande cependant au Secrétariat Exécutif d'entreprendre les Etudes techniques et financières complémentaires et de soumettre à nouveau les instruments à la prochaine Session ordinaire du Conseil des ministres pour examen et approbation,
- Article 3. Lance un appel aux Partenaires techniques et financiers à soutenir et accompagner les études nécessaires et l'opérationnalisation des instruments financiers de l'Agence Panafricaine GMV.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres

La Présidente



BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel : (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/017/CM/APGMV/NKTT

PORTANT REALISATION DE L'AUDIT ORGANISATIONNEL ET TECHNIQUE DE L'AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV)

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte; signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie,
- VU la nécessité d'entreprendre les reformes institutionnelles nécessaires pour mieux adapter les procédures et normes au standard international et de renforcer les capacités techniques, scientifiques de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte dans la coordination et la mobilisation des ressources financières

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique: Engage le Secrétariat à la réalisation de l'audit organisationnel et technique envisagé dans les meilleurs délais avant la fin de l'année 2021, selon les normes internationales:

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

La Présidente

BP. 5059 Nouakchott - Mauritanie Tel: (00222) 45 25 56 88 Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2021/018/CM/APGMV/NKTT

PORTANT ADOPTION DES RECOMMANDATIONS A SOUMETTRE L'ATTENTION DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT LORS DE LEUR 4^{EME} SESSION ORDINAIRE

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en sa septième (7^{ème}) Session ordinaire le 29 juillet 2021 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

- VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte; signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres,
- VU le Rapport final de la septième (7^{ème}) Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 29 juillet à Nouakchott en Mauritanie,
- VU la tenue prochaine de la 4^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte,

ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

- Article Premier: Adopte les Recommandations issues de la 6^{ème} Session tenue le 30 juin 2018 à Nouakchott et de la 7^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du 29 juillet 2021, suivantes :
 - (i) Désignation de la République fédérale du Nigeria pour abriter la 5^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
 - (ii) Désignation de République Fédérale du Nigeria pour assurer la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte pour un mandat de deux (02) ans;
 - (iii) Approbation du projet de Feuille de route 2021-2023 du Secrétariat Exécutif de l'APGMV;
 - (iv) Nomination du nouveau Secrétaire Exécutif de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte :
 - (v) Révision du taux de la contribution statutaire annuelle des Etats membres de l'APGMV,
 - (vi) Appel à contribution volontaire des Etats Membres et des partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des financements pour la construction et l'équipement du siège.

Article 2. Décide de les soumettre pour décision à la Haute Attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur prochain Sommet.

S.

Nouakchott le 29 juillet 2021

Pour le Conseil des Ministres,

SE. Madame Marieme BEKAYE, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Mauritanie

"Environnement et du De

7